

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze du mois de décembre, le Conseil Municipal de Pusey s'est réuni à 18 H 30, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques POLIEN, Maire, après convocation légale adressée le six décembre 2024.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	13
Nombre de conseillers votants :	14
Nombre de pouvoirs :	01

### **Conseillers présents :**

Jean-Jacques POLIEN, Pierre CLERC, Sandra VIENNET, Patrice MANTION, Gaëlle DE JESUS, Gaston VUILLEMOT, Patrick REYNOUD, Laurence CURIE, Maryline CHAUDEY, Aymeric MAIRE, Pascal PERNOT, Valérie EKOUME, Natacha BLANCHARD.

**Conseillers absents excusés :** Christophe DAMPENON, Pauline BONNET.

### **Conseillers représentés :**

M. Christophe DAMPENON a donné procuration à M. Jean-Jacques POLIEN.

Madame Laurence CURIE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces formalités remplies, Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et ouvre la séance.

### **Ordre du jour de la séance**

- 1- Approbation du procès-verbal de la dernière séance
- 2- Adhésion au service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi du centre de gestion de la Haute-Saône
- 3- Demande d'achat d'une partie des parcelles AL 21 et AL 424
- 4- Décision modificative n°4
- 5- Autorisation de crédits : année 2025
- 6- École de Charmoille : Subvention scolaire 2024-2025 « Piscine »
- 7- École de Charmoille : Subvention scolaire 2024-2025 « gymnastique »
- 8- Affouage : approbation de la liste provisoire
- 9- Bois communal : Programme de travaux 2025
- 10- Adhésion à la mission mutualisée RGPD proposée conjointement par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône et celui de Meurthe-et-Moselle, et désignation d'un délégué à la protection des données (DPD).
- 11- Services périscolaires communaux : Gestion des services à la FOL 70
- 12- Questions diverses

## **01 : Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN*

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de Pusey de bien vouloir approuver le procès-verbal de la dernière séance plénière du 20 septembre 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,  
**APPROUVE** le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal de Pusey en date du 20 septembre 2024.

## **02. Adhésion au service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi du centre de gestion de la Haute-Saône**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN*

M. le Maire informe l'Assemblée que la convention d'adhésion au service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi du centre de gestion de la Haute-Saône arrive à échéance au 31/12/2024.

M. le Maire propose le renouvellement de cette convention pour la période 2025 à 2027.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985, relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale.

Le Maire expose :

- ⇒ qu'afin d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leur démarche de prévention et pour aider à l'insertion professionnelle ou au maintien dans l'emploi d'un agent avec des restrictions médicales ou en situation de handicap, le CDG70 propose **un service intitulé « service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi »** avec lequel il est possible de conventionner,
- ⇒ que ce service est composé d'une équipe pluridisciplinaire : conseiller de prévention, ACFI, ergonomes, assistante sociale,
- ⇒ que l'adhésion à ce service permet, par ailleurs, de répondre aux obligations réglementaires fixées par les articles 4 et 5 du décret n° 85-603 modifié, qui stipulent respectivement que l'autorité territoriale doit désigner "des assistants ou conseillers de prévention" et "l'agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et la sécurité (ACFI).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- ⇒ décide d'adhérer au « service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi » du CDG de Haute-Saône,
- ⇒ s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget ou précise que les crédits sont inscrits au budget,
- ⇒ autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au « service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi » géré par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône, annexée ou tout document utile afférent à ce dossier.

### **03. Demande d'achat d'une partie des parcelles AL 21 et AL 424**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN*

Monsieur Patrice MANTION sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande d'achat de terrain de la part de Monsieur Patrice MANTION concernant une partie de la parcelle AL 21 et de la parcelle AL 424 pour une surface d'environ 200 m<sup>2</sup> jouxtant sa propriété.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération n°24 du 30/04/2024, le Conseil Municipal a donné son accord de principe pour la vente.

Il convient maintenant de procéder au bornage et de fixer un prix de vente au m<sup>2</sup>.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le bornage du projet effectué par le géomètre Pierre BOFFY ;
- **FIXE** le prix du m<sup>2</sup> à : 17.50 € ;
- Les frais de bornage et les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **04 : Décision modificative n°4**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN*

M. le Maire informe l'Assemblée que des travaux complémentaires estimés à hauteur de 28 000.00 euros sont nécessaires afin de finaliser les aménagements extérieurs de la propriété située au 8 rue du breuil et des abords de la maison municipale et des associations.

Il convient donc de réaliser les mouvements de crédits suivants :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
	Imputation	Libellé	DM n°4
dépenses	611	Contrats de prestation de service	- 28 000.00 €
dépenses	023	Virement à la section d'investissement	+ 28 000.00 €

<b>INVESTISSEMENT</b>			
	Imputation	Libellé	DM n°4
recettes	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 28 000.00 €
dépenses	2135	Installations générales, agencement, aménagement : complément travaux 8 rue du Breuil	+ 28 000.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

**APPROUVE** la Décision Modificative n°4 comme ci-dessus retracée.

### **05 : Autorisation de crédits : année 2025**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN*

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée les contraintes imposées par la réglementation, en ce qui concerne le paiement des dépenses d'investissement.

En effet, à compter du 1er janvier 2025 et ce jusqu'au vote du Budget Primitif 2025, la Commune ne pourra régler aucune dépense d'investissement sans autorisation expresse du Conseil Municipal de Pusey donnée à Monsieur le Maire.

La réglementation prévoit une autorisation à hauteur de 25 % des crédits inscrits lors de l'exercice précédent pour la section d'investissement (article L 1612-1 du CGCT).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** l'engagement et le règlement des dépenses d'investissement, à compter du 1er janvier 2025, à hauteur de 25% des crédits ouverts au niveau de chaque chapitre pour l'exercice 2024, en marge des crédits reportés, et ce jusqu'au vote du budget primitif 2025 pour le Budget Communal en précisant les montants et affectation des crédits comme suit :

OPÉRATION (AFFECTATION)	CRÉDITS OUVERTS EXERCICE 2024	AUTORISATION DONNÉE (MONTANT)	
Chapitre 21	252 000.00 €	25,00 %	63 000.00 €

#### **06 : École de Charmoille : Subvention scolaire 2024-2025 «Piscine »**

*Rapporteur : Madame Gaëlle DE JESUS*

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la demande de subvention présentée par Madame NATHER de l'École Primaire de Charmoille.

Cette demande concerne l'activité « Piscine » pour l'année scolaire 2024-2025 : pour cette activité et plus précisément pour le transport, à hauteur de 118.57 € pour 6 enfants de Pusey scolarisés à Charmoille.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

**ATTRIBUE** une subvention de 118.57 € à l'association scolaire de Charmoille pour les 6 élèves de Pusey scolarisés à l'école de Charmoille pour l'activité «Piscine » (crédits budgétaires 65748 inscrits au Budget Primitif 2024).

#### **07 : École de Charmoille : Subvention scolaire 2024-2025 « gymnastique »**

*Rapporteur : Madame Gaëlle DE JESUS*

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la demande de subvention présentée par Madame NATHER de l'École Primaire de Charmoille.

Cette demande concerne l'activité « gymnastique » pour l'année scolaire 2024-2025 : pour cette activité et plus précisément pour le transport à hauteur de 120,00 € pour 6 enfants de Pusey scolarisés à Charmoille.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

**ATTRIBUE** une subvention de 120.00 € à l'association scolaire de Charmoille pour les 6 élèves de Pusey scolarisés à l'école de Charmoille pour l'activité « gymnastique » (crédits budgétaires 65748 inscrits au Budget Primitif 2024).

#### **08. Affouage : Approbation de la liste provisoire**

*Rapporteur : Monsieur Patrice MANTION*

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°39 en date du 20 septembre 2024, le Conseil Municipal de Pusey avait approuvé le règlement d'affouage pour la campagne 2024-2025 ainsi que le prix de l'affouage (8,00 € / stère).

Les inscriptions ont eu lieu jusqu'au 26 octobre 2024. La liste provisoire est donc arrêtée à cette date.

Du 18 décembre 2024 au 08 janvier 2025, soit pendant 3 dimanches et 3 semaines, la liste provisoire va être affichée.

La liste provisoire fait apparaître 28 inscrits au titre de l'affouage.

Il convient d'approuver cette liste provisoire.

N° d'ordre	Noms et prénoms	Observations	N° d'ordre	Noms et prénoms	Observations
<b>AFFOUAGISTES</b>			<b>AFFOUAGISTES</b>		
01	AUVITY Liliane		15	GIRARDEY Jean-Louis	
02	BANET Jean-Philippe		16	GREFFIER Gérard	
03	BERNET Alain		17	JEANMOUGIN Xavier	
04	BLAIRET Sébastien		18	LANGROGNET Lionel	
05	BONNET Joël		19	MAIRET Cécile	
06	BONNET Maurice		20	MERCADIER Gérard	
07	BONNET Monique		21	MERCADIER Josette	
08	BONNET Paul-Henri		22	MULTON Martial	
09	BOSCHAT Laurent		23	NICOLAS Pascal	
10	CAISEY Jacky		24	NORMAND Catherine	
11	CHAMPION Denise		25	PAYEUR Marcel	
12	GIGANTE Jean-Jacques		26	PERNET Jean-Paul	
13	GIGANTE Jean-Pierre		27	RAILLARD Gilles	
14	GIGANTE Liliane		28	TROMSON Benoit	

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés approuve la liste provisoire pour la campagne d'affouage 2024-2025.

#### **09. Bois communal : Programme de travaux 2025**

*Rapporteur : Monsieur Patrice MANTION*

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du programme de travaux ONF 2025 avec un devis d'un montant de 8 510.10 € HT soit 9 361.11 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve le programme de travaux 2025 ;
- Autorise M. le Maire à passer commande des travaux auprès de l'ONF pour un montant de 8 510.10 € HT soit 9 361.11 € TTC ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier ;
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2025.

#### **10. Adhésion à la mission mutualisée RGPD proposée conjointement par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône et celui de Meurthe-et-Moselle, et désignation d'un délégué à la protection des données (DPD) du 01/01/2025 au 31/12/2026.**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN*

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône et celui de Meurthe-et-Moselle proposent conjointement à leurs collectivités une mission mutualisée d'accompagnement dans la démarche de mise en conformité au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) des traitements de données personnelles.

## EXPOSE PREALABLE

Le Maire expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2025-2026 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône et celui de Meurthe-et-Moselle (« CDG54 »)

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement (la collectivité).

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens entre des centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interrégion Grand Est-Bourgogne-Franche Comté, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle exerce, sous leur égide respective, une mission mutualisée d'accompagnement à la démarche de mise en conformité au RGPD auprès de collectivités volontaires basées dans leur ressort départemental.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec ces centres de gestion et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Saône s'inscrit dans cette démarche.

Cette mission mutualisée d'accompagnement à la conformité au RGPD proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône et celui de Meurthe-et-Moselle est dénommée « mission RGPD mutualisée des CDG ».

La précédente convention ayant pour échéance le 31 décembre 2024, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre des précédentes conventions est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition

Par la présente délibération, nous nous proposons d'adhérer à la mission RGPD du centre de gestion.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission.

### **LE MAIRE PROPOSE A L'ASSEMBLEE**

- d'adhérer à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- de l'autoriser à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,
- de désigner auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

### **DECISION**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

#### **DECIDE**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité

### **11. Services périscolaires communaux : Gestion des services à la FOL 70**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN*

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'afin d'assurer la pérennité des services périscolaires communaux, la Commune de Pusey avait décidé par délibération n°08 du 06 Juillet 2018 de renouveler la gestion des dits services à la Fédération des Oeuvres Laïques de Haute-Saône (FOL 70) par convention pour une durée de 3 ans prenant effet au 1er Septembre 2018. Cette convention a été renouvelée par délibération n°3 du 04 juin 2021 du 01/09/2021 au 31/08/2024.

Il est proposé au Conseil Municipal de Pusey de renouveler cette convention pour une période de 4 mois du 01/09/2024 au 31/12/2024, ensuite une nouvelle convention est proposée pour une période de 3 ans du 01/01/2025 au 31/12/2027 afin de permettre la gestion des prochaines conventions en année civile. Les deux conventions proposées sont jointes en annexes.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

**DONNE SON ACCORD** pour que la Commune de Pusey renouvelle la gestion des services périscolaires à la FOL 70 par convention du 01/09/2024 au 31/12/2024 soit 4 mois ;

**DONNE SON ACCORD** pour que la Commune de Pusey renouvelle la gestion des services périscolaires à la FOL 70 par convention du 01/01/2025 au 31/12/2027 soit 3 années avec modification dans son article 4.3 des modalités de versement de la subvention communale (25% en février, 25% en avril, 25% en juillet, 15% en novembre et le solde en mars de l'année N+1 sur présentation du bilan des actions);

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'élaboration de ce dossier (convention de partenariat définissant le coût de la gestion, etc ...).

## 12. Questions diverses

*Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN*

1. Grâce au marché de Noël de Pusey, un chèque de 200 € a pu être établi à l'association enfants et sourire.
2. Dans l'optique de s'assurer que les enfants de l'école évoluent dans de bonnes conditions, un diagnostic amiante et plomb a été demandé pour un coût de 1 032.00 € TTC.
3. L'entreprise Pharaon a été prolongée de deux mois sur octobre et novembre pour achever les travaux d'entretien des végétaux. Le montant de cette prestation s'est élevée à 4200.00 € TTC. Monsieur le Maire/le Conseil Municipal reprendra contact en janvier 2025 pour définir les travaux à faire sur l'année à venir et renégocier les tarifs pratiqués.
4. Le système de surveillance vidéo de Pusey sera implanté courant février-mars 2025 après révision de certains emplacements pour un coût d'environ 24000.00 €.
5. Le deuxième feu pédagogique sera lui aussi installé en ce début d'année dans le sens Pusey-Lidl, entre les deux entrées du lotissement Mont Chanois, sur la route principale.
6. 85 cartes avantages jeunes ont été distribuées
7. Très prochainement, un miroir d'aide à la circulation sera installé rue des Vergers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 40

Fait à Pusey, le 13/12/2024

Le Maire



Jean-Jacques POLIEN



La secrétaire



Laurence CURIE